COMMUNE DE
MONTREUX

Territet, le 16 août 2012

R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen de
la prise en considération ou non du postulat de M. André Groux
demandant d'étudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur
la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes
du Grand Lausanne

Président :	M.	Alexandre STAEGER
Membres :	Mme	Susanne CORNAZ
	MM.	Angelo GUILANO
		André GROUX
		Jean-Jacques KIALA
		Gilles MARCO
		Aurelio MASTROPAOLO
		Pierre-Yves NICOULAZ
		Marcel RIEDO
		Bernard TSCHOPP

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 7 juin 2012 à 18h00 en la salle de théorie du SDIS à Montreux. La Municipalité était représentée par Mme Jacqueline Pellet et M. Caleb Walther, accompagnés de Mme Monique Bornet, Cheffe de service des affaires sociales. Nous remercions ces personnes pour les réponses qu'elles ont apportées aux questions de la commission.

I. Précisions sur l'objet du postulat

Le postulant explique que la mise en place d'une Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS) en est à sa phase pilote dans les communes formant le Grand Lausanne. Il semble qu'une Unité d'urgence sociale (UMUS) existe aussi à Genève, mais nous avons peu d'informations à ce sujet. De l'avis du postulant, si la Riviera a les moyens de réagir à beaucoup de situations d'urgence (santé, violence, etc.), notre région est par contre mal outillée en ce qui concerne les « cabossés de la vie ».

Pour rappel, le postulant souhaite savoir si la Commune de Montreux a été contactée avant la mise en place du projet d'EMUS sur le Grand Lausanne, si elle est impliquée dans le suivi du projet du Grand Lausanne et de quels moyens disposent actuellement les différents organes communaux en matière d'urgence sociale. Il aimerait aussi savoir si d'autres communes de la région sont intéressées par le projet, puisque Montreux seule ne suffira pas à occuper une EMUS.

Suivant les compétences des différentes autorités, l'objet du postulat pourrait se réduire à signaler aux autorités cantonales l'intérêt de notre région pour la mise en place d'une EMUS.

Enfin, il va de soi qu'une EMUS dans notre région permettrait d'alléger quelque peu le travail des services d'urgence et du personnel soignant à domicile.

II. Position de la Municipalité

La Municipalité rappelle qu'il s'agit de se demander si notre commune souhaite étudier l'opportunité de la mise en place d'une EMUS et non de savoir ce qu'apportera une EMUS.

De l'avis de notre exécutif, Montreux ou la Riviera n'ont de toute façon pas la masse critique d'habitants permettant la mise en place d'un tel projet, qui relève clairement de la compétence cantonale. Cela implique notamment d'engager deux personnes qualifiées, toutes les nuits de l'année, ce qui est relativement cher. Les services sociaux ont d'ailleurs constaté des personnes de la Riviera qui se déplaçaient sur Lausanne pour être prises en charge pendant les grands froids de cette année.

Même si le postulat est pris en considération, il faudra donc attendre la fin de la phase test de Lausanne, par exemple, pour pouvoir répondre à ce postulat.

La Municipalité reconnaît la nécessité d'une vision régionale du projet. Mais elle estime qu'une deuxième phase pilote en parallèle à celle de Lausanne serait inopportune. Il convient donc pour l'instant d'attendre.

III. Position des services sociaux

Les services sociaux avouent être souvent confrontés à des urgences sociales (qui ont lieu surtout la nuit). Mais il y a toujours une coordination entre les services concernés, opérée en général par la police. De leur point de vue, il conviendra donc de mettre en relation ces besoins sociaux urgents avec les nouvelles tâches qui

seront dévolues aux services de police dans le cadre de la récente réorganisation de ces derniers.

Lorsque la police trouve une personne qui dort dans la rue, elle a ordre de loger cette dernière. On cherche en principe de la place à l'hôtel pour une nuit. En hiver, il n'y a aucun problème de disponibilité des chambres. On peut aussi placer des gens dans une structure d'urgence régionale (par exemple le Hublot à Vevey). La personne est invitée à se rendre le lendemain dans les locaux des services sociaux pour qu'on lui trouve un logement d'urgence, un logement de transition ou un logement à loyer subventionné.

Ce système fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par année.

Selon les services sociaux, la majorité des personnes marginalisées se déplacent sur Lausanne pour trouver les infrastructures et les « produits » (sic!) nécessaires.

Des abris ont déjà été ouverts en hiver, l'un à Vevey, l'autre à Rambert. Mais aucun « client » ne s'est annoncé.

Actuellement, les services sociaux ne recensent pas de personnes déclarées sans domicile fixe, mais énormément à la recherche de logement. Parmi ces personnes en quête d'un logement, seulement quatre, seules, sont logées à l'hôtel. Les autres le sont soit chez des proches, soit au Hublot.

Lorsque les personnes logées au Hublot ont épuisé leur quota de nuits (30 de suite), elles se déplacent vers une autre structure, qui les accueillera (La Marmotte à Lausanne par exemple).

Il faut encore dire que la prise en charge des violences conjugales par notre police régionale (dans le cadre de la récente réforme des services de police) permettra de s'occuper de certaines urgences sociales, par exemple en aiguillant les victimes sur Malley-Prairie (foyer et structure d'aide pour les victimes de violence conjugales).

Enfin, les services sociaux ne se sentent pas oubliés par le Canton, puisque ce dernier finance les projets Appollo (logements de transition) et le Hublot, qui étaient précédemment à la charge des communes.

IV.Tour de table et discussion générale

Deux tendances se dessinent assez clairement. Nous présenterons les arguments de des uns et des autres de manière groupée.

Arguments défavorables à la prise en considération

Une partie des commissaires partage le constat de la Municipalité et des services sociaux selon lequel la Riviera ne jouit pas de la « masse critique » suffisante pour la mise en place d'une EMUS, même en y ajoutant le Pays d'En-Haut. Et il en va de même concernant la nécessité d'attendre la fin de la phase de test à Lausanne.

Ces mêmes commissaires estiment par ailleurs que la prise en charge des urgences sociales, dans un premier temps, par les services de police ne surcharge pas ces derniers. Et il en va de même des ambulanciers, qui ne se sont pas plaints d'une surcharge de travail en raison des cas d'urgence sociale.

Enfin, il est rappelé qu'un « travailleur social hors murs » entrera bientôt en fonction et jouera certainement un rôle dans l'alerte des cas d'urgence sociale, puisqu'il travaillera aussi la nuit.

Arguments favorables à la prise en considération

L'autre partie des commissaires trouve l'idée intéressante, tenant compte du fait que chaque région a ses particularités. Il n'est de leur avis pas absolument nécessaire de faire une copie conforme de ce qui se fait à Lausanne.

Par ailleurs, cette frange de la commission ne partage pas l'avis de notre exécutif lorsque ce dernier affirme que les services de police ne sont pas surchargés par les urgences sociales. En effet, la mission première de Police Riviera est de faire de la prévention, d'assurer la sécurité (physique) des personnes et des biens ainsi que de maintenir l'ordre. De plus, le personnel des EMUS est spécialement formé pour les urgences sociales (un travailleur social et un psychologue).

Enfin, les commissaires favorables à l'étude de l'opportunité de ce projet regrettent le manque d'information au sujet des EMUS. L'élaboration de la réponse au postulat sous revue, s'il est pris en considération, prendra certainement deux ans (entre le travail à fournir et la nécessité d'attendre la fin de la phase pilote de Lausanne). D'où l'opportunité de ne pas attendre deux ans supplémentaires avant de prendre en considération ce postulat, dont l'élaboration de la réponse nécessitera encore deux ans de plus, donc quatre ans en tout.

V. Conclusion

En conclusion, c'est avec 5 OUI et 5 NON que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de ne pas prendre en considération le postulat de M. André Groux demandant d'étudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes du Grand Lausanne.

Le président-rapporteur

Alexandre Staeger